



Dojo Longages

CERTIFICAT MÉDICAL

SAISON 2020-2021

Je soussigné(e) docteur

Certifie que

né(e) le..... A

Ne présente **aucune contre-indication médicale à la pratique du JUDO y compris en compétition.**

Ne présente **aucune contre-indication médicale à la pratique du SAMBO y compris en compétition.**

Pour le **Sambo de combat** en compétition le certificat doit être établi par un médecin titulaire d'un C.E.S., d'un D.E.S.C. ou d'une capacité en médecine et biologie du sport (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).

Fait à Toulouse,

Le

(N° agrément et signature)